



Un devis a été obtenu pour un site infesté, chiffré à 6500€. Des travaux ont été effectués sur un autre foyer, pour un montant de 4000€. D'après les informations de la Ville, il existe trois entreprises agréées pour le traitement en France (à vérifier). Le traitement prévoit la pose de pièges ainsi que plusieurs relevés par an. La pose est chiffrée à 2500€.

#### Actualité du collectif

Le collectif s'est de nouveau réuni ce jour afin de préparer la création d'une association. Les documents sont prêts, l'enregistrement est imminent. La nécessité d'un plan d'action est bien identifiée. Le collectif compte sur le poids de l'association pour peser face aux prestataires et pour communiquer largement. Une nouvelle adresse mail va prendre le relais de la première qui est jusqu'à présent : «collectif\_termites\_grenoble@listes.gresille.org ».

#### Assurances

Une mutuelle d'assurance a été contactée par un membre du CCI1. Les dégâts causés par les termites ne sont pas couverts par les assurances habitation, pas plus que le diagnostic ou les travaux d'éradication. Ces garanties existent uniquement en cas d'extension de garantie spécifique. L'assureur contacté propose de se déplacer afin de donner des réponses au collectif. Une demande va être faite afin de voir les créneaux possibles.

#### Contacts à prendre

- ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, établissement public administratif de l'État français qui met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants)
- Fonds de garantie des assurances
- Fonds de garantie de la CAF
- La Métro
- Le Département
- La Région
- La MNEI (Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère) Personne ressource ?

#### Perspectives

L'objectif est clairement de mobiliser le quartier et d'aborder les enjeux financiers.

Courrier à la Ville de Grenoble.

Rencontre assureur.

Date à caler, à l'initiative du collectif, pour monter une réunion publique didactique d'information afin de sensibiliser les habitants pour ensuite les mobiliser. Avec le CCI, l'UQ, des techniciens de la ville, l' élu à « l'Urbanisme, Logement Habitat et Transition Energétique » (Vincent Fristot) signataire de la délibération, l'élue à la « Santé et Politique de Prévention » (Mondane Jactat), l'élue de secteur (Sonia Yassia), l' élu à l'action sociale (Alain Denoyelle) a minima.

Un flyer va être réalisé avec une partie descriptive et informative sur les termites et la situation locale suivie d'un bulletin d'adhésion.

La perspective du printemps et d'un nouveau cycle des parasites fait naître un sentiment d'urgence.

Une délibération est prévue pour le mois de février afin de soutenir financièrement les propriétaires qui ne pourraient pas prendre en charge les traitements, ce, en lien avec les quotients familiaux. Un mail va être adressé aux techniciens de la Ville à ce sujet avec UQ et CCI en copie.

Il sera intéressant de faire un « benchmark » afin de pouvoir comparer ce qui s'est fait ailleurs pour optimiser la gestion du dossier.

#### Apport possible du CCI sur ce dossier

Le CCI1 indique au collectif qu'un soutien, sous forme d'une prise en charge de prestations de secrétariat de communication ou de coordination, pour faire avancer le dossier, leur est proposé et sera activé au besoin. Si tel était le cas, une demande écrite serait demandée au collectif ( email).

Le CCI reste dans l'attente des initiatives du collectif qu'il suivra avec attention.